

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1131

31 mai 2010

SOMMAIRE

Alinea S.A.	54265	Ferronnerie Gérard S.à r.l.	54244
AMS Fund Services	54285	Franparfimo S.à r.l.	54242
Andalos	54285	Garage SCHROEDER S.à r.l.	54249
Austin S.à r.l.	54264	Gartner, Lange & Durant et Associés Hold- ing S.A.	54266
AZ FUND Management S.A.	54265	Getral S.A.	54288
Bambi Continental S.à r.l.	54248	Global Fashion S.à r.l.	54248
BHF-BANK International	54288	Göta Re S.A.	54286
Blue Fish S.à r.l.	54285	Harbor Phase II G.P. S.à r.l.	54263
Campria Capital Holding S.A.	54243	Harbor Phase IV G.P. S.à r.l.	54263
Cedar Partners S.A.	54266	Hoche Participations S.A.	54266
Chempharma Holding S.A.	54286	IMC Holding	54249
Chempharma Holding S.A.	54287	Inimm Due S.à r.l.	54245
Chempharma Holding S.A.	54287	Lartel S.A.	54242
Chempharma Holding S.A.	54286	Lartel S.A.	54242
CMG Food & Beverage S.A.	54243	Leeward Investment Company 2	54248
Colombo S.à r.l.	54245	LSRC II S.à r.l.	54267
Conform S.à r.l.	54264	MJN S.à r.l.	54244
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	54249	MSI Selection Fund, SICAV-SIF	54245
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l.	54249	Nashville S.à r.l.	54263
Crystal Aquamarine S.à r.l.	54264	"New Lead LB Holding S.A."	54265
Dallas S.à r.l.	54263	Oppenheim Asset Management Services S. à r.l.	54243
DB Vita	54245	PHARMA/wHEALTH Management Com- pany S.A.	54244
DeA Capital Investments 2 S.A.	54244	Promero	54287
Decrow Capital S.A.	54266	Safak SPV S.à r.l.	54243
Decrow Capital S.A.	54285	State Street Global Advisors Luxembourg SICAV	54249
Dexia Clickinvest	54288	Travel Retail S.à r.l.	54287
Doria S.à r.l.	54248	Vespucci S.à r.l.	54262
DWS Investment S.A.	54242	Viti S.A.	54285
EEE 4 S.à r.l.	54242	Whitehall Street International Real Estate SCA 2008	54244
Element Six Abrasives S.A.	54262	Wichford Ebony Holding S.à r.l.	54248
E.M.E.A. Management Services S.A.	54243		
Eudepa S.A.	54264		
Eupalinos S.A.	54288		
FCOMI - L Global Fund	54265		

Lartel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055436/10.

(100056108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Lartel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055437/10.

(100056105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

EEE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055451/10.

(100056086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Franparfimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANPARFIMO S.à r.l.

Wladimir TAITTINGER / Pierre-Emmanuel TAITTINGER

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010055454/12.

(100056079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2010055492/12.

(100056194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

E.M.E.A. Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 4-6, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 72.799.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010055462/10.

(100056366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Campria Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 11.447.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010055464/10.

(100056370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

CMG Food & Beverage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 131.900.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2010055465/10.

(100056378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Oppenheim Asset Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010055483/10.

(100056559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.474.

La Société a été constituée suivant l'acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°124 du 17 janvier 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Safak SPV S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010055603/14.

(100056449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

PHARMA/wHEALTH Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.176.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010055485/10.

(100056562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

MJN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Esch-sur-Alzette, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.187.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055486/10.

(100056177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

DeA Capital Investments 2 S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.832.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055488/11.

(100056187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Whitehall Street International Real Estate SCA 2008, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 50.984,60.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.241.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 25 février 2008, acte publié au Mémorial C no 951 du 17 avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitehall Street International Real Estate SCA 2008

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2010055489/15.

(100056190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Ferronnerie Gérard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 165, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 39.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010055508/13.

(100056554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

DB Vita, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 35.917.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB Vita S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2010055494/11.

(100056197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Inimm Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.276.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010055495/10.

(100056199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Colombo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 112.725.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010055498/10.

(100056200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

MSI Selection Fund, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.901.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of March.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MSI SELECTION FUND, SICAV-SIF, a société anonyme qualifying as a specialised investment fund under the law of 13 February 2007, having its registered office at Luxembourg, registered to the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 142901, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX on November 13, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2867 of December 1, 2008.

The meeting was opened with Mr Gregory FOUREZ, bank employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Aurélie FREY, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Maria SCHILD, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders on March 19, 2010.

II. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company.

2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator, represented as such by Mr. Gérard Becquer and determination of its powers and remuneration.

3. Authorise the liquidator to pay the proceeds of liquidation in cash as described in the convening notice.

III. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. - That pursuant to the attendance list, 738.2395 shares out of 990.2395 shares in circulation, are represented at the present meeting, which is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions by 136.2395 votes in favour of the resolutions, 602 votes having abstained.

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as of this day.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidators as of this day:

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll (RCS Luxembourg B 142389) as liquidator, represented as such by Mr. Gerard Becquer.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period they will fix.

The remuneration of the liquidator is fixed at approximately EUR 10,000 (ten thousand euro).

Third resolution

The meeting authorises the liquidator to pay the proceeds of liquidation in cash as described in the convening notice. There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement spécialisée sous la loi du 13 février 2007 MSI SELECTION FUND, SICAV-SIF, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142901, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCXK, en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 1^{er} décembre 2008, numéro 2867.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory FOUREZ, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme secrétaire Madame Aurélie FREY, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria SCHILD, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires en date du 19 mars 2010.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Dissolution et liquidation de la Société.

2.- Nomination de Alter Domus Liquidation Services S. à r.l. comme liquidateur, représenté par M. Gérard Becquer, et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

3.- Autorisation au liquidateur de procéder au paiement du boni de liquidation en espèces tel que décrit dans la convocation.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. - Que suivant la liste de présence, 738,2395 actions sur les 990,2395 actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes par 136,2395 votes en faveur des résolutions, 602 voix s'étant abstenues:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur à compter de ce jour: Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, RCS Luxembourg N° 142389, représenté par Monsieur Gérard Becquer.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

La rémunération du liquidateur est fixé approximativement à EUR 10.000,- (dix mille euros).

Troisième résolution

L'Assemblée autorise le liquidateur de procéder au paiement du boni de liquidation en espèces tel que décrit dans la convocation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: G. FOUREZ, A. FREY, M. SCHILD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15074. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010055938/126.

(100057475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Doria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.723.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010055500/10.

(100056205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Bambi Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3611 Kayl, 12, rue Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 110.869.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055501/10.

(100056288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Global Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 131.071.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2008 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 15/12/2009 avec la référence L090191089 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055502/11.

(100056340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Wichford Ebony Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.301.

Le bilan rectificatif au 30.09.2008 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 03/09/2009 avec la référence L090138063.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055504/12.

(100056337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Leeward Investment Company 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055512/11.

(100056598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.816.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2010055535/13.

(100056521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

IMC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 94.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055513/10.

(100056599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Garage SCHROEDER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 204, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 33.370.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055515/10.

(100056156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

**Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 117.974.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of the month of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A. (the "Company"), a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registry of Trade and Companies in Luxembourg under number B 117.974 and having its registered office at 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 28 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1717 of 14 September 2006.

The articles of association of the Company haven been amended for the last time on 26 October 2006, by deed of notary Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 332 on 8 March 2007.

The meeting was presided by Karl Pardaens, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Caroline Weber, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Eva Brauckmann, Volljuristin, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

1) It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that all three hundred and forty-one thousand two hundred and fifty-seven (341,257) shares divided into three hundred and forty-one thousand two hundred and fifty-six (341,256) ordinary shares of class A and one (1) class B share representing 100% of the capital of the Company are duly represented at this meeting.

II) The shareholders represented, declared having had prior knowledge of the agenda and waived any convening formalities so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III) The items on which resolutions were to be taken were as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of fifty-three million eight hundred and twenty-five thousand six hundred and ten Euro (€ 53,825,610) so as to bring the Company's share capital from its current amount of three million four hundred and twelve thousand five hundred and seventy Euro (€ 3,412,570) to fifty-seven million two hundred and thirty-eight thousand one hundred and eighty Euro (€ 57,238,180) by the issue of five million three hundred and eighty-two thousand five hundred and sixty-one (5,382,561) new class A shares of a nominal value of ten Euro (€ 10) each for an aggregate subscription price of fifty-three million eight hundred and twenty-five thousand six hundred and ten Euro (€ 53,825,610) in consideration of a contribution in kind of certain receivables of an aggregate amount of fifty-three million eight hundred and twenty-five thousand six hundred and ten Euro (€ 53,825,610) against the Company by CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à.r.l. (the "Contribution in Kind");

B. Subscription to the five million three hundred and eighty-two thousand five hundred and sixty-one (5,382,561) new class A shares of a nominal value of ten Euro (€ 10), full payment for such new class A shares of a nominal value of ten Euro (€ 10) through the Contribution in Kind, valued together at an aggregate amount of fifty-three million eight hundred and twenty-five thousand six hundred and ten Euro (€ 53,825,610) (the "Contribution Amount"); acknowledgement of the report of the réviseur d'entreprises KPMG Audit S.à r.l. on the valuation of the Contribution in Kind;

C. Change of the legal form of the Company from a société anonyme to a société à responsabilité limitée ("S.à.r.l.") and

a) Acknowledgment of the report on the net asset value of the Company by the Board of Directors;

b) Transformation of the five million seven and twenty-three thousand eight hundred and seventeen (5,723,817) ordinary shares of class A (actions de classe A) into a like number of class A shares (parts sociales de classe A) of the Company being an S.à.r.l., each with a nominal value of ten (€ 10) Euro and transformation of the one (1) redeemable share of class B (action de classe B rachetable) into a like number of class B share (part sociale de classe B rachetable) of the Company being an S.à.r.l., with a nominal value of ten (€ 10) Euro;

c) Acknowledgement of the shareholdings in the Company as follows:

CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF	341,256 class A shares
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.,	5,382,561 class A shares
Cordea Savills LLP	1 redeemable class B share

d) Change of name of the Company from Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A. into Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l.;

e) Change of the object of the Company as follows:

" **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations and interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business enterprises or entities, the acquisition by purchase, subscription, transfer, contribution or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, contribution or otherwise of stock, bonds, debentures, certificates, notes and other securities or instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of security or instrument. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, business, entities or other enterprises in which the Company has a financial or other interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes."

f) Dismissal of David Charles Cunningham, Alexandre Moyret and Mark Houston as members of the board of directors and appointment with effect as from the date of the present meeting of the following persons

- David Charles Cunningham, Chartered accountant born on 18 August 1974 in Solihull, England with professional address at via San Paolo, 7 Milano - 20121 Italy,

- Alexandre Moyret, Finance Manager, born on 17 April 1974 in Clermont Ferrand, France, professionally residing at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, and

- Mark Houston, Chartered Accountant, born on 22 December 1970 in Dunfermline, United Kingdom, professionally residing at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg

as members of the board of managers of the Company upon transformation as from the date of the present meeting and for an undetermined period.

g) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as a société à responsabilité limitée and including without limitation, to amend its name, to adapt the share capital structure, and to implement such further amendments and changes as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company (the "Amended and Restated Articles"), substantially in the form as set out in the proxies, the proxy holder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

h) Acknowledgement that the first financial year will end on December 31st, 2010.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-three million eight hundred and twenty-five thousand six hundred and ten Euro (€ 53,825,610) so as to bring the Company's share capital from its current amount of three million four hundred and twelve thousand five hundred and seventy Euro (€3,412,570) to fifty-seven million two hundred and thirty-eight thousand one hundred and eighty Euro (€57,238,180) by the issue of five million three hundred and eighty-two thousand five hundred and sixty-one (5,382,561) new ordinary shares of class A of nominal value of ten Euro (€ 10) (the "New Ordinary Shares") to be subscribed and paid up in full by CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.

Deuxième resolution

CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., represented by Me Karl Pardaens, referred to above, pursuant to a proxy dated 31 March 2010 declared to subscribe to New Ordinary Shares of class A of nominal value of ten Euro (€ 10) referred to above and to fully pay such shares through the Contribution in Kind of certain uncontested, current and immediately exercisable receivables of an aggregate amount of fifty-three million eight hundred and twenty-five thousand six hundred and ten Euro (€ 53,825,610) held by CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l against the Company (the "Contribution Amount").

It was resolved to acknowledge the report of the Réviseur d'Entreprises, KPMG Audit S.à r.l., with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, on the valuation of the Contribution in Kind dated 31 March 2010 (the "Report"), which shall be annexed hereto to be registered with this deed.

The conclusion of the Report is as follows:

"Based on the verification carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to fifty-three million eight hundred and twenty-five thousand six hundred and ten Euro (€ 53,825,610) shares of nominal value of ten Euro (€ 10)."

In consideration for the above contribution, the Company issued five million three hundred and eighty-two thousand five hundred and sixty-one (5,382,561) New Ordinary Shares of class A of nominal value of ten Euro (€ 10) to CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.

Proof of the effective transfer of the Contribution in Kind to the Company was given to the undersigned notary.

Third resolution

The Meeting resolved to change the legal form of the Company by converting the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

The Meeting resolved to acknowledge the report on the net asset value of the Company by the Board of Directors of the Company stating that the net asset value of the Company is at least the minimum capital required by Luxembourg law for a société à responsabilité limitée.

The Meeting resolved to transform all five million seven hundred and twenty-three thousand eight hundred and seventeen (5,723,817) ordinary shares of class A (actions de classe A) into a like number of shares (parts sociales) of the Company being an S.à r.l., each with a nominal value of ten Euro (€ 10) and the one (1) ordinary share of class B (action de classe B rachetable) into a like number of shares (part sociale de classe B rachetable) of the Company being an S.à r.l., with a nominal value of ten Euro (€ 10).

The Meeting resolved to acknowledge the shareholdings in the Company as follows:

CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF	341,256 class A shares
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.,	5,382,561 class A shares
Cordea Savills LLP	1 redeemable class B share

The Meeting resolved to change the name of the Company from Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A. into Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.a r.l.

The Meeting resolved to change the object of the Company as set out in the agenda and reflected in the Amended and Restated Articles.

The Meeting resolved to dismiss David Charles Cunnington, Alexandre Moyret and Mark Houston as members of the board of directors of the Company with effect as from the date of the present meeting and to appoint with effect as from the date of the present meeting the following persons

- David Charles Cunnington, Chartered accountant born on 18 August 1974 in Solihull, England with professional address at via San Paolo, 7 Milano - 20121 Italy,

- Alexandre Moyret, Finance Manager, born on 17 April 1974 in Clermont Ferrand, France, professionally residing at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, and

- Mark Houston, Chartered Accountant, born on 22 December 1970 in Dunfermline, United Kingdom, professionally residing at 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg

as members of the board of managers of the Company upon transformation as from the date of the present meeting and for an undetermined period.

The Meeting resolved to amend and restate the articles of association of the Company (the "Amended and Restated Articles") in order to adapt them to the new legal form of the Company as a société à responsabilité limitée and including without limitation, the amendments above, and to implement such further amendments and changes as set forth in the Amended and Restated Articles of the Company, as set out below:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations and interest, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business enterprises or entities, the acquisition by purchase, subscription, transfer, contribution or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, contribution or otherwise of stock, bonds, debentures, certificates, notes and other securities or instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of security or instrument.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, business, entities or other enterprises in which the Company has a financial or other interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform without limitation all commercial, technical and financial or other operations, connected or related directly or indirectly with its purposes in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited duration and will be wound up on 28th June 2013. The Company will be deemed to continue to exist for the purpose of its liquidation.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued capital of the Company is fifty-seven million two hundred and thirty-eight thousand one hundred and eighty Euro (€ 57,238,180) divided into five million seven hundred and twenty-three thousand eight hundred and seventeen (5,723,817) ordinary shares of class A of a nominal value of ten Euro (€ 10) and one (1) redeemable share of class B of a nominal value of ten Euro (€ 10).

The class B share shall be redeemed if the advisory board of CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., S1CAV-SIF passes a resolution to instruct the board of managers of its general partner to terminate the contract(s) made with CORDEA SAVILLS LLP in relation to property advisory services and within three months of such resolution, at a redemption price equal to the sums which would have been distributed to such redeemable class B Share in accordance with article 15 of the articles of association of the Company had the Company been wound up at the time of that resolution of the advisory

board. For the purposes of determining the redemption price of the redeemable class B share, the Company shall be valued at its net asset valued, calculated by the board of managers under the control of the auditor, in accordance with past practice and accounting standards previously applied.

However, if the property advisory services agreement with CORDEA SAVILLS LLP is terminated for a specific cause in the form of an action of fraud committed in relation to CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF or its investment subsidiaries (including funds) by a senior member of CORDEA SAVILLS LLP (or of a company which is part of the Cordea Savills Group) then the proceeds of such redemption shall immediately be repaid to the Company. If that action of fraud is committed by a junior member of CORDEA SAVILLS LLP (or of a company which is part of the Cordea Savills Group) then half the proceeds of such redemption shall immediately be repaid to the Company.

Shares will be in registered form. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital and the prior written approval of the board of managers, such approval not to be unreasonably withheld.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of members as the full owner of such shares. Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of members, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail to each manager five (5) business days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve (12) hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorated if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two (2) of the managers shall be participating in such meeting from Luxembourg. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any one of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (to the extent permitted by law as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held the second Tuesday at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of managers, declare dividends from time to time.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Any decision of the general meeting of members to distribute a dividend, or to make any payment, repayment or any other form of distribution (in respect of redemption of shares or capital reduction) to the members shall be subject to the approval of the class B member.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers.

The board of managers may take a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Art. 15. Dissolution and Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

The proceeds of liquidation, if any, after all debts and liabilities of the Company have been paid and satisfied in full, shall be used to repay the nominal value of each class A share, to the extent that such share have been paid in.

The surplus, if any, shall be allocated among members in the conditions and in the order set out below:

(i) any amount due to the class B preference limited shareholders of CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF under article 28 (ii) its articles of association shall be distributed to CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF so that it can meet its obligations; and then

(ii) up to an amount corresponding to A, the surplus shall be distributed among all class A members pro rata ("Tranche A Surplus"); and then

(iii) the balance of the surplus, if any, that remains after the distributions contemplated above, up to an amount corresponding to B ("Tranche B Surplus"), shall be allocated among all members, with 20% of the Tranche B Surplus being allocated to the class B member, and 80% of the Tranche B Surplus being allocated among all class A members pro rata; and then

(iv) the balance of the surplus, if any, that remains after the distribution contemplated above, up to an amount corresponding to C ("Tranche C Surplus"), shall be allocated among all members, with 30% of the Tranche C Surplus being allocated to the class B member, and 70% of the Tranche C Surplus being allocated among all class A members pro rata; and then

(v) the balance of the surplus, if any, that remains after the distribution contemplated above ("Tranche D Surplus"), shall be allocated among all members, with 35% of the Tranche D Surplus being allocated to the class B member, and 65% of the Tranche D Surplus being allocated among all class A members pro rata.

For the purpose of this clause, A, B and C shall mean the amount that the liquidation proceeds must reach so that, if the surplus is distributed in accordance with the above provisions, all sums of monies distributed in any form throughout the term of the Company (inclusive of such distributions at liquidation) to the class A shares afford an internal rate of return ("IRR"), after deducting the amount under (i) above, to class A members of respectively, 12%, 20% and 30%.

The IRR in respect of the duration of the Company must be calculated in accordance with the following provisions:

In respect of each successive month ("a Month") beginning on the July 25th, 2006 (the "Commencement Date") and ending on the day of the closing of the liquidation of the Company there shall be ascertained:

a) the total amount of cash paid to the Company during a Month from the A members as loans, equity, capital or otherwise contributions; and

b) the total amount of all cash paid by the Company during a Month in respect of distributions or repayment in any form (dividends, redemption of shares, capital reduction, etc.), and inclusive of the distributions made at liquidation in accordance with this clause, to the class A members.

The figure which results from deducting (b) from (a) above in respect of any Month is referred to below as the "Monthly Cash Flow or "MCF" and it is assumed for the purposes of this clause that the Monthly Cash Flow arises on the 15th day of such Month.

IRR is a percentage such that:

$$1 + \text{IRR} = (1 + r)^T$$

where "r" is the percentage such that the sum of the amounts, calculated in accordance with the formula "MCF/R" for each Month from the first Month to the final Month is zero where:

"MCF" = the Monthly Cash Flow;

$$"R" = (1 + r)^t - 1$$

"t" = 1 in respect of the first Month, 2 in respect of the second Month and so on (such that it equals 12 for the Month commencing on the date of the first anniversary of the Commencement Date).

The class B member will have no other economic interest in the Company other than the entitlement to a performance related return as set out above.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Amendment of Articles. These articles of association may be amended from time to time by a meeting of members, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Any change in the articles of association of the Company including with respect to the term of the Company, or any decision to merge, split or wind up the Company before its term, shall be subject to the approval of the class B member.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company by reason of the above capital increase are estimated at eight thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the appearing parties, the present deed was drawn in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these deed, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et unième jour du mois de mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A. (la "Société"), une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.974 et ayant son siège social à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 28 juin 2006 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1717 du 14 septembre 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 26 octobre 2006 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 332 du 8 mars 2007.

L'assemblée a été présidée par Karl Pardaens, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Caroline Weber, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Eva Brauckmann, Volljuristin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été dûment constitué, le président a déclaré et demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I) Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les trois cent quarante et un mille deux cent cinquante-sept (341.257) actions, divisées en trois cent quarante et un mille deux cent cinquante-six (341.256) actions de classe A et une (1) action de classes B représentant 100% du capital de la Société, sont valablement représentées à cette assemblée.

II) Les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour et ont renoncé à toute formalité de convocation de façon que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinquante-trois millions huit cent vingt-cinq mille six cent dix euros (EUR 53.825.610) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions quatre cent douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 3.412.570) à cinquante-sept millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt euros (EUR 57.238.180) par l'émission de cinq millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante et onze (5.382.561) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) pour un prix de souscription total de cinquante-trois millions huit cent vingt-cinq mille six cent dix euros (EUR 53.825.610) en contrepartie d'un apport en nature de certaines créances d'un montant total de cinquante-trois millions huit cent vingt-cinq mille six cent dix euros (EUR 53.825.610) envers la Société par CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l. ("Apport en Nature");

B. Souscription aux cinq millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante et onze (5.382.561) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10), entière libération pour ces nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) par l'Apport en Nature, évalué ensemble à un montant total de cinquante-trois millions huit cent vingt-cinq mille six cent dix euros (EUR 53.825.610) (le "Montrant Contribué"); reconnaissance du rapport du réviseur d'entreprises KPMG Audit S.à r.l. sur l'évaluation de l'Apport en Nature;

C. Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée ("S.à r.l.") et

a) Reconnaissance du rapport sur la valeur des actifs nets de la Société par le Conseil d'Administration;

b) Transformation des cinq millions sept cent vingt-trois mille huit cent dix-sept (5.723.817) actions de classe A en un nombre équivalent de parts sociales de classe A de la Société étant une S.à r.l., chacune avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10) et transformation de l'action de classe B rachetable en un nombre équivalent de part sociale de classe B rachetable de la Société étant une S.à r.l., avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10);

c) Reconnaissance de l'actionariat de la Société comme suit:

CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF	341.256 parts sociales de classe A
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.,	5.382.561 parts sociales de classe A
Cordea Savills LLP	1 part sociale de classe B rachetable

d) Changement de dénomination de la Société de Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A. en Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l.;

e) Changement de l'objet de la Société comme suit:

" **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise ou entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, le transfert ou l'apport ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange, l'apport ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut

emprunter sous toute forme et procéder par placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance, de reconnaissance de dettes de toute sorte ainsi que tout autre type de valeur mobilière ou instrument. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entité dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de ses objets."

f) Révocation de David Charles Cunnington, Alexandre Moyret et Mark Houston comme membres du conseil d'administration et nomination avec effet à la date de la présente assemblée des personnes suivantes

- David Charles Cunnington, expert comptable, né le 18 août 1974 à Solihull, Royaume-Uni avec adresse professionnelle à via San Paolo, 7 Milano - 20121 Italie,

- Alexandre Moyret, gérant financier, né le 17 avril 1974 à Clermont Ferrand, France, résidant professionnellement à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, et

- Mark Houston, expert comptable, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg

comme membres du conseil de gérance de la Société suite à la transformation à partir de la date de cette assemblée et pour une durée indéterminée.

g) Modification et refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société comme société à responsabilité limitée et incluant sans limitation, la modification de sa dénomination, l'adaptation de la structure de capital, et l'exécution de modifications supplémentaires telles que prévues dans les statuts modifiés et reformulés de la Société (les "Statuts Modifiés et Reformulés"), substantiellement dans la forme telle que prévue dans les procurations, le mandataire étant expressément autorisé et habilité à faire et à accepter ces changements et modifications considérés appropriés.

h) Reconnaissance que la première année sociale se terminera le 31 décembre 2010.

Après délibération, l'assemblée a unanimement résolu ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante-trois millions huit cent vingt-cinq mille six cent dix euros (EUR 53.825.610) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois millions quatre cent douze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 3.412.570) à cinquante-sept millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt euros (EUR 57.238.180) par l'émission de cinq millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante et onze (5.382.561) actions de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) (les "Nouvelles Actions Ordinaires") à être souscrites et libérées par CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à.r.l.

Deuxième résolution

CS Italian Opportunities No 1. (PPL) S.à.r.l., représentée par Karl Pardaens, maître en droit, dont référence ci-dessus, en vertu d'une procuration datée 31 mars 2010 a déclaré souscrire aux Nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominales de dix euros (EUR 10) dont référence ci-dessus et de libérer ces actions par l'apport en nature de certaines créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de cinquante-trois millions huit cent vingt-cinq mille six cent dix euros (EUR 53.825.610) détenues par CS Italian Opportunities No. 1 envers la Société, ("l'Apport en nature").

Il a été décidé de prendre note du rapport du réviseur d'entreprises, KPMG Audit S.à.r.l., ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sur l'évaluation de l'Apport en Nature daté 31 mars 2010 (le "Rapport"), lequel devra être annexé à ce document afin d'être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du Rapport est la suivante:

"Sur base de la vérification effectuée telle que décrite ci-dessus, rien n'est venu à notre connaissance qui fait que nous estimons que la valeur de l'apport en nature ne corresponde pas au moins en nombre et valeur nominale à cinquante-trois millions huit cent vingt-cinq mille six cent dix euros (EUR 53.825.610) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10)."

En contrepartie de la contribution ci-dessus, la Société a émis cinq millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante et onze (5.382.561) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) à CS Italian Opportunities No 1. (PPL) S.à.r.l.

Preuve du transfert effectif de l'Apport en Nature à la Société a été donné au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de changer la forme juridique de la Société en transformant la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

L'Assemblée a décidé de prendre note du rapport sur la valeur des actifs nets de la Société du Conseil d'Administration de la Société constatant que la valeur des actifs nets de la Société est au moins égale au capital minimum requis par la loi luxembourgeoise pour une société à responsabilité limitée.

L'Assemblée a décidé de transformer toutes les cinq millions sept cent vingt-trois mille huit cent dix-sept (5.723.817) actions de classe A en un nombre équivalent de parts sociales de la Société étant une S.à r.l., chacune avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10) et l'action de classe B rachetable en un nombre équivalent de part sociale de classe B rachetable de la Société étant une S.à r.l., avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10). L'Assemblée a décidé de prendre note de l'actionnariat de la Société comme suit:

CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF	341.256 parts sociales de classe A
CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l.,	5.382.561 parts sociales de classe A
Cordea Savills LLP	1 part sociale de classe B rachetable

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société de Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A. en Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l.

L'Assemblée a décidé de changer l'objet de la Société tel que prévu dans l'ordre du jour et reflété dans les Statuts Modifiés et Reformulés.

L'Assemblée a décidé de révoquer David Charles Cunnington, Alexandre Moyret et Mark Houston comme membres du conseil d'administration de la Société avec effet à la date de cette assemblée et de nommer avec effet à partir de la date de cette assemblée les personnes suivantes

- David Charles Cunnington, expert comptable, né le 18 août 1974 à Solihull, Royaume-Uni avec adresse professionnelle à via San Paolo, 7 Milano - 20121 Italie,
- Alexandre Moyret, gérant financier, né le 17 avril 1974 à Clermont Ferrand, France, résidant professionnellement à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, et
- Mark Houston, expert comptable, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg

comme membres du conseil de gérance de la Société suite à la transformation à partir de la date de cette assemblée et pour une durée indéterminée.

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société (les "Statuts Modifiés et Reformulés") afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société en tant que société à responsabilité limitée et d'inclure sans limitation, les modifications ci-dessus, et d'exécuter les changements et modifications supplémentaires tels que prévus dans les Statuts Modifiés et Reformulés de la Société, tel que prévu ci-dessous:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise ou entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, le transfert ou l'apport ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange, l'apport ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance, de reconnaissance de dettes de toute sorte ainsi que tout autre type de valeur mobilière ou instrument.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entité dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de ses objets."

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée limitée et sera liquidée le 28 juin 2013. La Société sera considérée continuer exister pour les besoins de sa liquidation.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger,

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à soixante millions cinquante-sept millions deux cent trente-huit mille cent quatre-vingt euros (EUR 57.238.180) divisé en cinq millions sept cent vingt-trois mille huit cent dix-sept (5.723.817) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10).

La part sociale de classe B sera rachetée si le conseil consultatif de CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF adopte une résolution afin de donner l'instruction au conseil de gérance de son associé commandité de mettre un terme au(x) contrat(s) avec CORDEA SAVILLS LLP en relation avec des services de conseil immobilier et dans les trois mois d'une telle résolution, à un prix de rachat égal aux sommes qui auraient été distribuées à la part sociale d'une classe B rachetable en conformité avec l'article 15 des statuts de la Société si la Société avait été liquidée au moment de cette résolution du conseil consultatif. Pour la détermination du prix de rachat de la part sociale de la classe B rachetable, la Société sera évaluée à sa valeur nette d'inventaire, calculée par le conseil de gérance sous le contrôle de l'auditeur, en conformité avec la pratique passée et les standards comptables appliqués auparavant.

Toutefois, s'il est mis fin au contrat de services de conseil immobilier (property advisory services agreement) avec CORDEA SAVILLS LLP pour une cause spécifique constitutive de dol commis en relation avec CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF ou ses filiales d'investissement (y inclus les fonds) par un senior member de CORDEA SAVILLS LLP (ou d'une société faisant partie du groupe Cordea Savills), alors les produits d'un tel rachat seront immédiatement repayés à la Société. Si ce dol est commis par un junior member de CORDEA SAVILLS LLP (ou d'une société faisant partie du groupe Cordea Savills), alors la moitié des produits d'un tel rachat seront immédiatement repayés à la Société.

Les parts sociales seront émises sous forme nominative. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée dans la manière requise pour la modification de ces statuts.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales endéans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société et l'accord écrit préalable du conseil de gérance, cet accord ne pouvant pas être retenu sans raison.

La Société considérera la personne au nom de laquelle des parts sociales sont inscrites dans le registre des associés comme le véritable propriétaire de ces parts sociales. Le transfert de parts sociales se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des associés, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant cinq (5) jours ouvrables avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit ou par télécopie ou télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne

peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution écrite (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième jeudi de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Les associés pourront décider de verser des acomptes sur dividendes sur base de relevés de compte préparés par le conseil de gérance, démontrant que des suffisamment de fonds sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant à être distribué ne pourra pas excéder le profit réalisé depuis la fin du dernier exercice comptable, majoré du profit reporté et réserves distribuables, mais minoré des pertes reportées et sommes à allouer à la réserve devant être établie en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Toute décision de l'assemblée générale des associés de distribuer un dividende, ou de procéder à tout paiement, remboursement ou toute autre forme de distribution (y compris en matière de rachat de parts sociales ou de réduction de capital) aux associés sera sujet à l'approbation de l'associé de la classe B.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil de gérance en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Art. 15. Dissolution et Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Les produits de liquidation, s'il y en a après que toutes dettes et obligations de la Société aient été payées et satisfaites en totalité, seront utilisés pour rembourser la valeur nominale de chaque part sociale de la classe A, dans la mesure où une telle part sociale a été payée.

Le surplus, s'il y en a, sera alloué parmi les associés dans les conditions et dans l'ordre exposé ci-dessous:

(i) tout montant dû aux actionnaires préférentiels commanditaires de classe B de CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF sous l'article 28 (ii) de ses statuts, sera distribué à CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF de façon à ce que celle-ci puisse faire face à ses obligations; et puis

(ii) jusqu'à un montant correspondant à A, le surplus sera distribué à tous les associés de la classe A ("Surplus de la Tranche A"); et puis

(iii) le solde du surplus, s'il y en a, qui reste après la distribution envisagée ci-dessus, jusqu'à un montant correspondant à B ("Surplus de la tranche B"), sera distribué à tous les associés, avec 20% du Surplus de la Tranche B devant être alloués à l'associé de la classe B, et 80% du Surplus de la Tranche B devant être alloués aux associés de la classe A pro rata; et puis

(iv) le solde du surplus, s'il y en a, qui reste après la distribution envisagée ci-dessus, jusqu'à un montant correspondant à C ("Surplus de la Tranche C"), sera distribué à tous les associés, avec 30% du Surplus de la Tranche C devant être alloués aux associés de la classe B, et 70% du surplus de la tranche C devant être alloués parmi tous les associés de la classe A pro rata; et puis

(v) le solde du surplus, s'il y en a, qui reste après la distribution envisagée ci-dessus ("Surplus de la Tranche D"), sera distribué à tous les associés, avec 35% du Surplus de la Tranche D devant être alloués à l'associé de la classe B, et 65% du Surplus de la Tranche D devant être alloués parmi tous les associés de la classe A pro rata.

Dans le cadre de cette clause, A, B et C, signifieront le montant que les produits de liquidation devront atteindre de sorte que, si le surplus est distribué en conformité avec les dispositions ci-dessus, toutes les sommes d'argent distribuées sous quelque forme que ce soit pendant la durée de la Société (incluant de telles distributions à la liquidation) aux parts sociales de la classe A offrent un taux de rentabilité interne ("TRI"), après déduction faite du montant sous (i) ci-dessus, aux associés de la classe A de 12%, 20% et 30% respectivement.

Le TRI relativement à la durée de la Société doit être calculé en conformité avec les dispositions suivantes:

Relativement à chaque mois successif ("un Mois") commençant le 25 juillet 2006 (la "Date de Commencement") et finissant le jour de la clôture de la liquidation de la Société, il devra être établi:

(a) le montant total des paiements faits à la Société pendant 1 Mois par les associés de la classe A au titre d'apport de prêts, actions, capital ou autres; et

(b) le montant total des paiements faits par la Société pendant 1 Mois aux associés de la classe A relativement à des distributions ou remboursement sous quelque forme que ce soit (dividendes, rachat de parts sociales, réduction de capital, etc.) et incluant les distributions faites à la liquidation en conformité avec cette clause, aux associés de la classe A.

Le chiffre qui résulte de la soustraction de (b) à (a) ci-dessous relativement à tout Mois est défini ci-dessous comme le "Cash Flow Mensuel" ou "CFM" et il est supposé pour des besoins de cette clause que le CFM apparaît le 15e jour dudit Mois.

Le TRI est un pourcentage de telle sorte que:

$$1 + \text{TRI} = (1 + r)^{12}$$

où (r) est le pourcentage de telle sorte que la somme des montants, calculée en conformité avec la formule "CFM/R" pour chaque Mois à partir du premier Mois au dernier Mois est 0 où:

"CFM" = le Cash Flow Mensuel;

$$\text{"R"} = (1 + r)^t - 1$$

"t" = 1 relativement au premier Mois, 2 relativement au second Mois et ainsi de suite (de telle sorte que c'est égal à 12 pour le Mois commençant à la date du premier anniversaire de la Date de Commencement).

L'associé de la classe B n'aura d'autre intérêt économique dans la Société que le droit au bonus de liquidation lié à la performance tel que stipulé ci-dessus.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Tout changement aux statuts de la Société y compris relativement à la durée de la Société ou toute décision de fusionner, scinder ou liquider la Société avant son terme, sera sujet à l'approbation de l'associé de la Classe B.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de l'augmentation de capital ci-dessus sont évalués à environ huit mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture de ce document, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. PARDAENS, C. WEBER, E. BRAUCKMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 avril 2010. Relation: LAC/2010/14832. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010055893/722.

(100057469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010055514/16.

(100056146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Vespucci S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.724.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010055520/10.

(100056233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Harbor Phase II G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.298.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010055518/17.

(100056219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Harbor Phase IV G.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.299.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010055519/17.

(100056222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Nashville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.581.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010055521/10.

(100056237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Dallas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.579.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010055522/10.

(100056254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Eudepa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 60.477.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour EUDEPA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010055536/15.

(100056522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Austin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.580.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010055523/10.

(100056258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Conform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 5, allée Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 150.426.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055524/10.

(100056298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Crystal Aquamarine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 149.670.

I. En date du 18 Mars 2010, l'associé Waterside Financial Ltd, avec siège social à Main Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a cédé la totalité de ses 25 000 parts sociales à Crystal Chestnut S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert

En conséquence, Crystal Chestnut S.à r.l., précité, devient l'associé unique de la société

II. Par résolutions signées en date du 19 mars 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de:

- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat

- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

Nomination de:

- Jeffrey Glat, avec adresse professionnelle au 485, Madison Avenue, 18th Floor, NY 10022 New York, Etats-Unis, au mandat de Gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 Avril 2010.

Référence de publication: 2010055778/27.

(100056235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

AZ FUND Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055525/10.

(100056310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

FCOMI - L Global Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010055527/12.

(100056336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Alinea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010055528/11.

(100056339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

"New Lead LB Holding S.A.", Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.111.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

"NEW LEAD LB HOLDING S.A." avec siège social au 59, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugements a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Sascha Nolte, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Maître Sascha Nolte

Le liquidateur

Référence de publication: 2010055804/21.

(100056621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Hoche Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010055529/11.

(100056344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Cedar Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010055530/11.

(100056342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Decrow Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2010055531/11.

(100056351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Gartner, Lange & Durant et Associés Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.675.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

GARTNER, LANGE & DURANT ET ASSOCIES HOLDING S.A., avec siège social au 11, rue Pierre d'Aspelt. L-1142 Luxembourg, dénoncé en date du 16 août 2001.

Le même jugements a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Sascha Nolte, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Maître Sascha Nolte

Le liquidateur

Référence de publication: 2010055805/21.

(100056615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

LSRC II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 129.205,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.582.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of March,

before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LSRC II S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.582 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1283 of July 3, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed of the same notary, on February 8, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Alessia Rossi, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Armony Allamanno, juriste, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative(s) of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 108,740 (one hundred eight thousand seven hundred forty) shares with a par value of USD 1.00 (one United States Dollar), representing the entirety of the share capital of the Company of USD 108,740.- (one hundred eight thousand seven hundred forty United States Dollars) are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 20,465 (twenty thousand four hundred sixty five United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 108,740 (one hundred eight thousand seven hundred forty United States Dollars) represented by 108,740 (one hundred eight thousand seven hundred forty) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to USD 129,205 (one hundred twenty nine thousand two hundred five United States Dollars), by way of the issuance of 20,465 (twenty thousand four hundred sixty five) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each;

3. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company; and

6. Restatement of the Articles of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 20,465 (twenty thousand four hundred sixty five United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 108,740 (one hundred eight thousand seven hundred forty United States Dollars) represented by 108,740 (one hundred eight thousand seven hundred forty) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to USD 129,205 (one hundred twenty nine thousand two hundred five United States Dollars), by way of the issuance of 20,465 (twenty thousand four hundred sixty five) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows, it being understood that some of the existing shareholders of the Company waived, to the extent required, their preferential subscription rights.

Subscription - Payment

Belkorp Investments (Delaware) Inc., duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 23, 2010, declares to subscribe for 1,843 (one thousand eight hundred forty three) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 1,843 (one thousand eight hundred forty three United States Dollars);

JHLICO CIP Investments, LLC, duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 24, 2010, declares to subscribe for 1,842 (one thousand eight hundred forty two) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 1,842 (one thousand eight hundred forty two United States Dollars);

LSRC II F&F Investor S.à r.l., duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 22, 2010, declares to subscribe for 184 (one hundred eighty four) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 184 (one hundred eighty four United States Dollars);

LSRC II Investor S.à r.l., duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 22, 2010, declares to subscribe for 3,758 (three thousand seven hundred fifty eight) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 3,758 (three thousand seven hundred fifty eight United States Dollars);

San Diego County Employees Retirement Association, duly represented by Alessia Rossi prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 15, 2010, declares to subscribe for 4,605 (four thousand six hundred five) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 4,605 (four thousand six hundred five United States Dollars);

RBC Dexia Investor Services Trust, solely in its capacity as Directed Trustee of the Michelin North America (Canada), Inc. Master Trust and not in its individual capacity, duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 18, 2010, declares to subscribe for 2,763 (two thousand seven hundred sixty three) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 2,763 (two thousand seven hundred sixty three United States Dollars);

HighVista I Limited Partnership, duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 24, 2010, declares to subscribe for 847 (eight hundred forty seven) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 847 (eight hundred forty seven United States Dollars);

FAM Private Access Fund of Funds I, LLC, duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 24, 2010, declares to subscribe for 368 (three hundred sixty eight) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 368 (three hundred sixty eight United States Dollars);

Trafalgar House Trustees Ltd in its capacity as Trustee of the Trafalgar House Pension Trust, duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 18, 2010, declares to subscribe for 3,334 (three thousand three hundred thirty four) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 3,334 (three thousand three hundred thirty four United States Dollars);

Old Westbury Private Equity Fund X LLC, duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 22, 2010, declares to subscribe for 921 (nine hundred twenty one) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 921 (nine hundred twenty one United States Dollars).

As a result of the above subscriptions and contributions, an amount of USD 20,465 (twenty thousand four hundred sixty five United States Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred twenty nine thousand two hundred five United States Dollars (USD 129,205) represented by one hundred twenty nine thousand two hundred five (129,205) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid up."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting further resolves to restate the Company's Articles as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LSRC II S.à r.l." (hereafter, the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a unanimous resolution of the board of managers of the Company, provided that no branch or office may be established in the United States or Canada, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances by a unanimous resolution of the board of managers of the Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations in limited partnerships and other entities which invest primarily in Royalty Assets (as defined in Article 19) and the management and financing of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever that are materially associated with a Royalty Asset, or the Company may invest in any Rated Liquid Security. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise that is materially associated with a Royalty Asset. It may further invest in (a) any Royalty Asset and (b) the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever that is materially associated with a Royalty Asset.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or

affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares - Securities

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred twenty nine thousand two hundred five United States Dollars (USD 129,205) represented by one hundred twenty nine thousand two hundred five (129,205) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders or to third parties will occur in accordance with the provisions of Luxembourg law and the Shareholders Agreement (as defined in Article 19).

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Securities.

7.1. Other than CPECs (as defined in Article 19), the Company cannot issue any bonds, convertible bonds, preferred equity instruments, warrants or other securities without the prior unanimous approval of the shareholders.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The board of managers shall at all times be comprised of five (5) managers who shall be appointed by means of the resolution of the general meeting of shareholders, each for a three (3) year term. No more than two (2) managers shall be residents of Canada or the United States and at least two (2) managers shall be residents of Luxembourg (the "Residency Requirement"). Immediately upon the expiration of any such three (3) year term, the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations. No earlier than sixty (60) and no later than forty-five (45) days prior to the expiration of any three (3) year term (or within five (5) business days following the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager), the board of managers shall convene a general meeting of shareholders by giving notice to the shareholders of such meeting which shall be for the purpose of: (i) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, electing five (5) managers to the board of managers, each for a new three (3) year term commencing on the expiration date of the then current term; or (ii) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, electing one (1) replacement manager to the board of managers for the remainder of such replaced manager's term commencing immediately following such general meeting, which general meeting of shareholders shall be held no later than fifteen (15) business days after the giving of any such notice. No manager may be removed from office by any shareholder, except with the resolution of shareholders representing at least 70% of the share capital at the time the vote is taken, upon which the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations and a new board of managers (which may be comprised of previous managers) shall be elected by the shareholders in accordance with the foregoing and this Article 8.

8.2. Within (5) days of receipt of the notice of meeting specified in Article 8.1, each shareholder may nominate: (a) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, up to five (5) persons as candidates for appointment to the board of managers; or (b) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager,

one (1) candidate for appointment to the board of managers, by giving notice in writing to the Company at its registered office of the full names of its nominated candidate(s) and their country of residence.

8.3. Appointment of managers at all general meetings of shareholders at which managers are to be appointed shall be by ballot, and, a plurality of the votes cast thereat shall appoint the manager(s). For the avoidance of doubt, every shareholder entitled to vote at an appointment of managers has the right to cast votes for the managers to be appointed equal to the number of shares held by such shareholder, and may cast all votes granted to it in favor of one candidate or distribute them among the candidates in such manner as the shareholder sees fit. If the shareholder has voted for more than one candidate without specifying the distribution among such candidates, the shareholder shall be deemed to have divided its votes equally among the candidates for whom the shareholder has voted. Incorrect ballots shall be void.

8.4. In the case of two nominees receiving the same amount of votes for the final seat, or sole replacement seat, as the case may be, or in any other case where the requisite number of managers are not elected or the plurality of votes results in the Residency Requirement not being satisfied, such election shall be deemed to be null and void and a new vote shall be held within not more than three (3) business days of the null vote and all shareholders shall be entitled to vote in accordance with Article 8.3 on the same nominees until the requisite number of managers are so elected. For the avoidance of doubt, for any subsequent meeting or voting in accordance with this Article 8.4, the notice requirements of this Article 8 shall not apply.

8.5 For the appointment of managers to the board of managers at a general meeting of shareholders pursuant to this Article 8 to be valid, shareholders representing at least 50% of the share capital at the time the vote is taken must vote or affirmatively abstain from voting at such meeting.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, except during any Caretaker Period, during which the board of managers shall only exercise the Caretaker Actions.

9.2 Special and limited powers may be delegated by the board of managers of the Company, for determined matters, to one or more agents, either shareholders or not, selected with due care by the board of managers of the Company and possessing the appropriate knowledge and business experience required to accept such delegation. Any such agents shall not take any material actions inside the United States of America or Canada.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet upon the request of any manager in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers shall meet at least once annually.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) days in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. Notice of any meeting of the board of managers provided to the members of the board of managers in accordance with this Article 10.2 shall be provided contemporaneously to all Observers (as defined in Article 10.8).

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Notwithstanding the foregoing, in the event a convening notice is waived in accordance with this Article 10.3, notice of such meeting shall still be provided to the Observers promptly following the request of any manager to convene such meeting pursuant to Article 10.1.

10.4. Until the date upon which the Investment Manager (as defined in Article 19) is no longer appointed as the investment manager to the Company, the board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. At any other time, the board of managers may validly deliberate and act only if all of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by unanimous vote, except with respect to investments in Rated Liquid Securities which shall only require a majority of members of the board of managers to be present and votes cast. At any time, the board of managers may validly deliberate and act with respect to the removal of the Investment Manager as investment manager to the Company only in accordance with Section 14.4 of these Articles. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

10.5. Except as otherwise provided in the Shareholders Agreement or the Guidelines (as defined in Article 19), a manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the members of the board of managers taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that at least a majority of its members is physically present in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. A member of the board of managers cannot grant a power of attorney to another member of the board of managers to represent him/her/it at a meeting of the board of managers.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10.8. Each shareholder is entitled to appoint and remove an observer to the board of managers (each, an "Observer"). Each Observer shall be permitted to attend, physically, by telephone, video conference call or similar means, any meeting of the board of managers and shall be entitled to speak at, and to be heard at, such meeting but shall not be entitled to vote on any resolutions of the board of managers and, thus, unless physically present at the meeting, shall be required to depart the meeting prior to the commencement of any voting process with respect to any resolutions. In its capacity as an observer, the entitlement of each Observer to speak at any meetings of the board of managers shall be limited to seeking clarifications, asking questions, and receiving information and shall not extend to the actual decision-making process. Observers shall be entitled to receive all written materials and other information given to the members of the board of managers in connection with any such meeting at the same time and in the same manner and form as given to such members of the board of managers, provided that such Observers, by accepting such materials and other information, agree to remain subject to all confidentiality provisions of the Shareholders Agreement as if a party thereto, and provided further that the shareholder such Observer was appointed by shall remain liable for all actions of such Observer at any meeting of the board of managers or with respect to such Observer's handling of the written materials and other information that it receives.

Art. 11. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of three (3) managers of the Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 9.2. of these Articles. Notwithstanding the generality of the foregoing, any manager may independently bind the Company with respect to fees and expenses incurred by the Company in the framework of its daily management up to an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) per occurrence and no more than twenty thousand euro (EUR 20,000) in the aggregate annually.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles, as well as the applicable provisions of the Law.

12.2. For the avoidance of doubt, Article 12.1 shall not be applicable in the event the managers represent the Company pursuant to Article 11 without explicit prior board approval.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has one vote per share.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their votes by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. If there are more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders must be taken during a general meeting of shareholders. The shareholders shall be convened to a general meeting or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If any shareholder cannot attend a general meeting of the shareholders, the board of managers shall circulate a copy of any materials distributed at such general meeting (and not included in the meeting notice package) to such shareholder within a reasonable time following such general meeting.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital, at the time the vote is taken.

14.3. Notwithstanding anything to the contrary, the following resolutions may only be adopted by shareholders representing at least ninety per cent (90%) of the share capital, at the time the vote is taken provided that, such shareholders also represent a majority of all shareholders:

- (a) to amend the Articles (except as set forth in Article 14.6 and 14.7),
- (b) to dissolve and liquidate the Company,
- (c) to enter into transactions with the Investment Manager or an affiliate of the Investment Manager (as defined in Article 19),
- (d) to merge or consolidate with another person or sell substantially all of the assets of the Company, and

(e) to take any action reasonably expected to have a material adverse effect on the assets of the Company.

14.4. Notwithstanding anything to the contrary, the shareholders (excluding, for such purpose, the Investment Manager and any of its affiliates, if shareholders), at any time, may force the removal or termination of the Investment Manager as investment manager of the Company, with or without cause, on approval of shareholders representing at least sixty six and two thirds per cent (66 2/3%) of the share capital. For the avoidance of doubt, this shall not act as a fetter on the discretion of the board of managers to exercise their right to remove the Investment Manager (i) during the board of managers' initial three (3) year term, with or without cause, on unanimous approval or (ii) following such initial three (3) year term, with or without cause, on majority approval. In each case, the effect of such removal or termination of the Investment Manager shall be subject to the terms of any investment services agreement entered into between the Company and the Investment Manager.

14.5 Notwithstanding anything to the contrary, in the event of a final determination (by way of settlement with a United States taxing authority or a United States judicial decision that cannot be appealed) that the Company is not a "qualified resident" of Luxembourg eligible for the benefits of the Tax Treaty (as defined in the Shareholders Agreement), other than due to breach of the Shareholders Agreement or any investment services agreement entered into between the Company and the Investment Manager, and the Company cannot become so eligible for the benefits of the Tax Treaty with reasonable efforts that do not adversely affect the shareholders, the shareholders shall be entitled, by way of a resolution of shareholders representing at least fifty one per cent (51%) of the share capital, to terminate the board of managers.

14.6 Notwithstanding anything to the contrary, the following resolutions may only be adopted with the unanimous consent of all existing shareholders at the time of such vote:

- (a) to amend Article 3 of the Articles,
 - (b) to amend Article 5 of the Articles (except as set forth in Article 14.7),
 - (c) to amend Article 6 of the Articles,
 - (d) to amend Article 8 of the Articles,
 - (e) to amend Article 10 of the Articles,
 - (f) to amend Article 13 of the Articles, and
 - (g) to amend this Article 14 of the Articles,
- and any of the definitions relating to any of such Articles.

14.7 Notwithstanding anything to the contrary, any issuance of additional shares in connection with an Additional Closing (as defined in the Shareholders Agreement) and the subsequent amendment of Article 5 of the Articles shall be validly adopted with the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year.

15.1. The accounting year of the Company shall be the 12 month period starting on January 1 of each year and ending on December 31 or any other day required under U.S. federal income tax principles.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. The shareholders have discretionary power to dispose of any surplus over and above the ten percent (10%) statutory reserve if a resolution approving such disposition is passed at a general meeting of the shareholders. Such resolution of the shareholders may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders of the Company; and
- (d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Without prejudice to Article 14.3.(b), in the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, if there is more than one shareholder, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17.3 The Company will not distribute assets in kind, whether marketable or otherwise, other than upon dissolution of the Company pursuant to this Article 17, provided that the liquidator, based on advice from the Company, reasonably believes that such distribution in kind is in the best interests of the shareholders, taken as a whole, and provided further that such distribution would not result in any shareholder that is subject to a maximum percentage ownership limit in any type of asset or security, and that has provided the Company with prior notice of such maximum percentage ownership limit, exceeding such limit.

17.4 A shareholder may request, in lieu of a distribution of assets in kind, that the Company use its commercially reasonable efforts (at the expense of such shareholder) to find, as soon as reasonably practicable, two (2) prospective purchasers to make an offer for the assets otherwise distributable in kind to such shareholder and notify such shareholder of such offers. If the shareholder accepts any such offer, the Company shall use its commercially reasonable efforts to consummate the sale of such assets to such purchaser at the expense of such shareholder and provided that the Company shall not be obligated to incur any liabilities in connection with such sale. Upon receipt of the proceeds of such sale, the Company shall distribute such proceeds, net of all costs and expenses incurred in connection with such sale, to the shareholder in substitution for the distribution in kind. If the shareholder refuses both offers or fails to accept any such offer within 14 days of being notified by the Company of such offers, it shall be deemed to accept the originally contemplated payment in kind.

VII. General provision

Art. 18. General. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

VIII. Definitions

Art. 19. Definitions.

19.1. As used in the Articles the following terms shall have the following meanings:

Caretaker Actions means the following:

(i) instituting any resolution that the board of managers passed prior to the commencement of the related Caretaker Period (including the signing of any agreements);

(ii) investing or reinvesting in Rated Liquid Securities;

(iii) calling of an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of electing a new board of managers;

(iv) recording and distributing minutes of meetings;

(v) maintaining and managing its existing investments and those of its subsidiaries;

(vi) accounting and book-keeping;

(vii) administrative or day-to-day management duties (including, but not limited to, communicating with local and foreign authorities, communicating with the Company's domiciliation agent, communicating with the Company's counsel and other advisers, operating the Company's bank accounts and paying the Company's debts when they fall due); and

(viii) monitoring business performance and results and ensuring that appropriate resources are available to the Company,

but does not include:

(i) the issuing or redeeming of CPECs;

(ii) the sale or purchase of any assets held by the Company or its subsidiaries other than Rated Liquid Securities; or

(iii) any other action (other than those set forth paragraphs in (i) and (ii) of this definition) that is likely to have a material effect on the Company or any of its subsidiaries.

Caretaker Period means each period beginning on the earlier of (i) the date of resignation or death of a manager or (ii) the date of the end of the term of the current board of managers and ending on the date that a new board of managers is elected in accordance with Article 8.

CPEC Master Terms means master terms and conditions of CPECs as the Company may adopt from time to time.

CPEC holders means the holders of CPECs, from time to time.

CPECs means any convertible preferred equity certificate issued by the Company that is convertible into ordinary shares and issued pursuant to any CPEC Master Terms.

Guidelines means, at any time, the guidelines relating to the management of the Company, adopted by the shareholders and attached to the Shareholders Agreement as Exhibit C.

Investment Manager means the person appointed as such under the exclusive investment services agreement with the Company as of the date hereof or any other exclusive investment services agreement with the Company that is agreed to and approved in writing by the shareholders.

Rated Liquid Securities means one or more of the following:

(i) direct obligations of, and obligations fully guaranteed as to the timely payment of principal and interest by, the United States, or obligations of any agency or instrumentality thereof when such obligations are backed by the full faith and credit of the United States;

(ii) certificates of deposit and bankers' acceptances (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any United States depository institution or trust company incorporated under the laws of the United States or any state and subject to supervision and examination by federal and/or state authorities, provided that the long term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category;

(iii) commercial paper (having original maturities of not more than 270 days) of any corporation (other than the Company or any of its subsidiaries), incorporated under the laws of the United States or any State thereof that on the date of acquisition thereof has been rated by S&P or Moody's in the highest short term unsecured commercial paper rating category;

(iv) any money market fund that has been rated by S&P or Moody's in its highest rating category (including any designations of "plus" or "minus") or that invests solely in Rated Liquid Securities;

(v) eurodollar deposits (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any depository institution or trust company, provided that the long-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category,

provided, however that in any case any Rated Liquid Securities (i) will have a stated principal amount at the maturity of such investment, (ii) will not be purchased at a price in excess of 100% of par and provided, further, none of the foregoing will be a Rated Liquid Security if, at the time it is proposed to be acquired, payments due to the Company under its terms or proceeds from its disposition by the Company would be subject to any withholding tax, other than withholding tax as to which the related obligor, issuer or transferee must pay additional amounts so that the net amount of such payments or proceeds (as the case may be) received by the Company after satisfaction of such withholding tax equals the gross amount that would have been received before imposition of such withholding tax.

Royalty Asset means a right or option to receive, directly or indirectly, a royalty payment, license fee, or any other form of compensation or benefit arising from or contingent upon the use of any patent, copyright or any other form of intellectual property or other right relating to pharmaceutical drugs, devices, delivery technologies and/or diagnostics.

Shareholders Agreement means the shareholders agreement dated as of July 16, 2009 by and among all the CPECholders and the Company (as such agreement may be amended, modified or supplemented from time to time)."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately one thousand five hundred Euros.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente mars,

par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LSRC II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.582 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1283 du 3 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du même notaire, le 8 février 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Alessia Rossi, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président nomme Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Armony Allamanno, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés par la suite comme le Bureau de l'Assemblée).

Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le(s) mandataire(s) des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 108.740 (cent huit mille sept cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 108.740 (cent huit mille sept cent quarante dollars américains), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut statuer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-après.

La liste de présence, signée par les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 20.465 (vingt mille quatre cent soixante-cinq dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 108.740 (cent huit mille sept cent quarante dollars américains) représenté par 108.740 (cent huit mille sept cent quarante) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune, à USD 129.205 (cent vingt-neuf mille deux cent cinq dollars américains), par l'émission de 20.465 (vingt mille quatre cent soixante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Refonte des Statuts de la Société.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 20.465 (vingt mille quatre cent soixante-cinq dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 108.740 (cent huit mille sept cent quarante dollars américains) représenté par 108.740 (cent huit mille sept cent quarante) parts sociales de USD 1 (un dollar américain) chacune, à USD 129.205 (cent vingt-neuf mille deux cent cinq dollars américains) par l'émission de 20.465 (vingt mille quatre cent soixante-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit, étant entendu que quelques associés existants ont renoncé, dans la mesure du nécessaire, à leurs droits de souscription préférentielle.

Souscription - Libération

Belkorp Investments (Delaware) Inc., dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2010, déclare souscrire à 1.843 (mille huit cent quarante-trois) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.843 (mille huit cent quarante-trois dollars américains);

JHLICO CIP Investments LLC, dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2010, déclare souscrire à 1.842 (mille huit cent quarante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.842 (mille huit cent quarante-deux dollars américains);

LSRC II F&F Investor S.à.r.l., dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010, déclare souscrire à 184 (cent quatre-vingt-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 184 (cent quatre-vingt-quatre dollars américains);

LSRC II Investor S.à r.l., dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010, déclare souscrire à 3.758 (trois mille sept cent cinquante-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 3.758 (trois mille sept cent cinquante-huit dollars américains);

San Diego County Employees Retirement Association, dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2010, déclare souscrire à 4.605 (quatre mille six cent cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 4.605 (quatre mille six cent cinq dollars américains);

RBC Dexia Investor Services Trust, agissant uniquement en sa qualité de Fiduciaire Désigné de Michelin North America (Canada), Inc. Master Trust et non en sa qualité personnelle, dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2010, déclare souscrire à 2.763 (deux mille sept cent soixante-trois) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 2.763 (deux mille sept cent soixante-trois dollars américains);

HighVista I Limited Partnership, dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2010, déclare souscrire à 847 (huit cent quarante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 847 (huit cent quarante-sept dollars américains);

FAM Private Access Fund of Funds I, LLC, dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2010, déclare souscrire à 368 (trois cent soixante-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 368 (trois cent soixante-huit dollars américains);

Trafalgar House Trustees Ltd en sa qualité de Fiduciaire de Trafalgar House Pension Trust, dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2010, déclare souscrire à 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 3.334 (trois mille trois cent trente-quatre dollars américains);

Old Westbury Private Equity Fund X LLC, dûment représentée par Alessia Rossi, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 mars 2010, déclare souscrire à 921 (neuf cent vingt et une) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 921 (neuf cent vingt et un dollars américains).

En conséquence des souscriptions et apports ci-dessus, un montant de USD 20.465 (vingt mille quatre cent soixante-cinq dollars américains) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant et sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille deux cent cinq dollars américains (USD 129.205,-) représenté par cent vingt-neuf mille deux cent cinq (129.205) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de reformuler les Statuts de la Société comme suit:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LSRC II S.à.r.l." (la "Société") qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance en avisera l'associé ou les associés immédiatement après la prise de cette résolution. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution unanime du conseil de gérance de la Société, à condition qu'aucune succursale ou bureau ne peut être établi aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada, et le conseil de gérance en avisera le ou les associés immédiatement après l'adoption de cette décision. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires par une résolution unanime du conseil de gérance de la Société et le conseil de gérance en avisera immédiatement l'associé ou les associés après la prise de cette décision. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations dans des associations à responsabilité limitée et dans d'autres entités qui investissent principalement dans les Actifs en Royalties (comme défini à l'article 19) et la gestion et le financement de telles participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées qu'ils soient ou non associés avec des Titres de Royalties ou la Société peut investir dans tous Titres Liquides Classés. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société qui est matériellement associée avec un Actif en Royalties. Elle pourra en outre investir dans (a) tout Actif en Royalties et (b) l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'ils soient ou non associés avec des Titres de Royalties.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et titre de dettes et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou d'actions, à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tous ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments conçus pour la protection de la Société contre les risques de crédit, de fluctuation monétaire, fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales ou financières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales - Titres

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-neuf mille deux cent cinq dollars américains (USD 129.205,-) représenté par cent vingt-neuf mille deux cent cinq (129.205) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Les parts sociales de la Société sont indivisibles vis-à-vis de la Société puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès la Société.

6.3. La cession de parts sociales entre associés ou à des tiers s'effectuera conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et du Pacte d'Associés (tel que défini à l'Article 19).

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

Art. 7. Titres.

7.1 A l'exception des CPECs (tels que définis à l'article 19), la Société ne peut pas émettre d'obligations, d'obligations convertibles, d'instruments financiers privilégiés, warrants ou autres titres sans l'approbation unanime et préalable des associés.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Le conseil de gérance sera à tout moment composé de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, chacun pour un mandat de trois (3) ans. Deux (2) gérants au plus seront résidents au Canada ou aux Etats-Unis et au moins deux (2) gérants seront résidents au Luxembourg (l'"Exigence de Résidence"). Dès l'expiration d'un tel mandat de trois (3) ans, tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions. Pas avant soixante (60) jours mais pas plus tard que quarante-cinq (45) jours avant l'expiration d'un mandat de trois (3) ans (ou dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le décès, l'incapacité, la démission ou la révocation d'un (1) gérant quel qu'il soit), le conseil de gérance convoquera une assemblée générale des associés en notifiant l'assemblée aux associés dont l'objet sera: (i) en cas d'expiration imminente de tout mandat de trois (3) ans, l'élection de cinq (5) gérants au conseil de gérance, chacun pour un mandat de trois (3) ans débutant à la date d'expiration du mandat alors en cours; ou (ii) en cas de décès, incapacité, démission ou révocation d'un (1) gérant, l'élection d'un gérant remplaçant au conseil de gérance pour le reste du mandat du gérant ainsi remplacé débutant aussitôt après l'assemblée générale, laquelle sera tenue pas plus tard que quinze (15) jours ouvrables après une telle notification. Aucun gérant ne sera relevé de ses fonctions par un associé, sauf par une résolution des associés représentant au moins 70% du capital social au moment du vote, lors duquel tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions et un nouveau conseil de gérance (qui peut se composer des gérants précédents) sera élu par les associés conformément à ce qui précède et à cet Article 8.

8.2 Dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'avis de l'assemblée déterminée à l'Article 8.1, chaque associé peut proposer: (a) en cas d'expiration imminente d'un mandat de trois (3) ans, jusqu'à cinq (5) personnes comme candidats à la nomination au conseil de gérance; ou (b) en cas de décès, immobilisation, démission ou révocation d'un (1) gérant, un (1) candidat à la nomination au conseil de gérance, en notifiant par écrit les noms complets de ses candidats proposés et leur pays de résidence à la Société à son siège social.

8.3 La nomination des gérants à toutes les assemblées générales des associés auxquelles les gérants sont nommés se fera par scrutin, et un cumul des votes nommera le(s) gérant(s). En tout état de cause, chaque associé ayant le droit de voter à une nomination de gérants aura un droit de voter pour les gérants à nommer égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut exprimer toutes les voix qui lui sont accordées en faveur d'un candidat ou les répartir entre les candidats comme il le jugera adéquat. Si l'associé a voté pour plus d'un candidat sans spécifier la répartition entre les candidats, l'associé sera réputé avoir divisé ses voix de manière égale entre les candidats pour lesquels l'associé a voté. Le scrutin incorrect sera nul.

8.4 Si deux nominés obtiennent un nombre égal de voix pour la nomination finale, ou l'unique nomination de remplacement, le cas échéant, ou dans tout autre cas où le nombre requis de gérants n'est pas élu ou que la pluralité des votes a pour conséquence que l'Exigence de Résidence n'est pas remplie, cette élection sera considérée comme nulle et non avenue et un nouveau vote se tiendra dans les trois (3) jours ouvrables au plus tard suivant le vote nul et tous les associés pourront voter conformément à l'Article 8.3 pour les mêmes nominés jusqu'à le nombre de gérant requis soit élu. En tout état de cause, pour toute assemblée ou vote subséquents conformément à cet Article 8.4, les formalités de notification ne s'appliqueront pas.

8.5 Pour que la nomination des gérants au conseil de gérance lors d'une assemblée générale des associés conformément à cet article 8 soit valable, les associés représentant au moins 50% du capital social au moment du vote doivent voter ou s'abstenir de voter en faveur à cette assemblée.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société, sauf au cours d'une Période de Tutelle, durant laquelle le conseil de gérance exerce uniquement les Actions de Tutelle.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance de la Société, pour toutes affaires déterminées, à un ou plusieurs agents, associés ou non, choisi avec vigilance par le conseil de gérance de la Société et possédant les compétences appropriées et l'expérience professionnelle requise pour accepter une telle délégation. Un tel agent ne prendra aucune mesure sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par an.

10.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la convocation à la réunion du conseil de gérance. La convocation de toute réunion du conseil de gérance fournie aux membres du conseil de gérance, conformément à l'article 10.2, est fournie au même moment à tous les Observateurs (tels que définis à l'article 10.8).

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société peut renoncer à la convocation par écrit, que ce soit par acte original ou par télégramme, télex, facsimilé ou e-mail. Nonobstant ce qui précède, en cas de renonciation à une convocation conformément à cet article 10.3, la convocation d'une telle réunion sera quand même fournie aux Observateurs, immédiatement après la demande de tout gérant de convoquer une telle réunion conformément à l'article 10.1.

10.4 Jusqu'à la date à laquelle le Gestionnaire d'Investissements (tel que défini à l'article 19) n'est plus nommé en tant que gestionnaire d'investissement de la Société, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées par la majorité des voix. A tout autre moment, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir si tous ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à l'unanimité des voix, sauf en ce qui concerne les investissements dans les Titres Liquides Classés qui nécessiteront uniquement la présence de la majorité des membres du conseil de gérance et la majorité des voix. A tout moment, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement en ce qui concerne la révocation du Gestionnaire d'Investissements en tant que gérant d'investissement à la Société que conformément à la section 14.4 de ces Statuts. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

10.5 Sauf si le Pacte d'Associés ou les Directives (telles que définies à l'article 19) le prévoient autrement, un gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à l'ensemble des membres du conseil de gérance participant à la réunion de s'entendre et de se parler, à condition qu'au moins la majorité de ses membres soient physiquement présents au Luxembourg. La participation à la réunion par de tels moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

10.6 Un membre du conseil de gérance ne peut pas accorder de procuration à un autre membre du conseil de gérance afin de le ou la représenter à la réunion du conseil de gérance.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une décision identique et peut être prouvée par lettre ou facsimilé.

10.8 Chaque associé est habilité à désigner et révoquer un observateur au conseil de gérance (chacun, un "Observateur"). Chaque Observateur est autorisé à assister, en personne, par téléphone, visioconférence, ou moyens similaires, à toute réunion du conseil de gérance et pourra prendre la parole et être entendu à cette réunion mais ne pourra pas voter une décision du conseil de gérance et ainsi, à moins d'être physiquement présent à la réunion, quittera la réunion avant le commencement des procédures de vote concernant une décision. En tant qu'observateur, le droit de chaque Observateur de parler à une réunion du conseil de gérance se limitera à clarifier, à poser des questions et obtenir des informations et ne s'étendra pas au processus de prise de décision. Les Observateurs pourront recevoir tous les documents écrits et autres informations donnés aux membres du conseil de gérance pour une réunion au même moment et de la même manière et forme que celles données aux membres du conseil de gérance, à condition que ces Observateurs, en acceptant ces documents et autres informations, acceptent de rester soumis à toutes les dispositions de confidentialité du Pacte d'Associés comme s'ils en étaient partie, et à la condition supplémentaire que l'associé qui a nommé l'Observateur

reste responsable de tous les actes de cet Observateur au cours d'une réunion du conseil de gérance ou au regard du traitement, par un tel Observateur, des documents écrits et des autres informations qu'il reçoit.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois (3) gérants de la Société ou, les cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement déléguée conformément à l'article 9.2 de ces Statuts. Nonobstant la généralité de ce qui précède, tout gérant peut individuellement engager la Société en ce qui concerne les frais et dépenses encourus par la Société dans le cadre de sa gestion journalière, jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000 EUR) par cas et pas plus de vingt mille euros (20.000 EUR) au total par an.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts ainsi que les dispositions applicables de la Loi.

12.2 En tout état de cause, l'Article 12.1 n'est pas applicable lorsque les gérants représentent la Société conformément à l'Article 11 sans l'approbation explicite préalable du conseil.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droit de vote.

13.1. S'il n'y a qu'un associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède une voix par part sociale.

13.3. Chaque associé peut nommer une personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration donnée par courrier, télégramme, telex, facsimile ou email afin de le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et preuve peut en être donnée par lettre ou télécopie. S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions sont prises en assemblée générale des associés. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si un associé ne peut pas assister à une assemblée générale des associés, le conseil de gérance fera circuler une copie des documents distribués à l'assemblée générale (et non comprise dans les documents remis avec la convocation) à cet associé dans un délai raisonnable après cette assemblée générale.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social au moment du vote.

14.3. Nonobstant toute clause contraire, les résolutions suivantes peuvent uniquement être adoptées par les associés représentant au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%) du capital social, au moment du vote et pour autant que ces associés représentent une majorité de tous les associés:

- (a) modifier les Statuts (sauf pour ce qui est prévu à l'article 14.6. et 14.7.),
- (b) dissoudre et liquider la Société,
- (c) conclure des transactions avec le Gestionnaire d'Investissement ou avec toute autre société affiliée de celui-ci (tel que défini à l'article 19),
- (d) fusionner ou procéder à une consolidation avec une autre personne ou vendre substantiellement tous les actifs de la Société, et
- (e) effectuer toute opération dont on peut raisonnablement attendre qu'elle aura un effet négatif sur les actifs de la Société.

14.4. Nonobstant toute clause contraire, les associés (excluant, dans ce cas, le Gestionnaire d'Investissements et un de ses affiliés, si associés), à tout moment, peuvent renvoyer ou mettre fin au mandat du Gestionnaire d'Investissements en tant que gestionnaire d'investissements de la Société, avec ou sans motif, sur approbation des associés représentant au moins soixante six deux tiers pour cent (66 2/3%) du capital social. Pour éviter toute ambiguïté, cette disposition n'entravera pas le pouvoir du conseil de gérance d'exercer leur pouvoir de révoquer le Gestionnaire d'Investissement, (i) durant le mandat initial de trois (3) ans du conseil de gérance, avec ou sans motif, avec approbation unanime ou (ii) après ce mandat initial de trois (3) ans, avec ou sans motif, avec approbation majoritaire. Dans chaque cas, l'effet de cette révocation ou résiliation des fonctions du Gestionnaire d'Investissements sera soumis au contrat de services en matière d'investissements conclu entre la Société et le Gestionnaire d'Investissements.

14.5 Nonobstant toute clause contraire, au cas où il serait déterminé de manière définitive (par voie d'un arrangement avec une autorité de taxation américaine ou d'une décision non appelable d'une juridiction des Etats-Unis) que la Société n'est plus "résidente qualifiée" du Luxembourg ayant droit aux avantages du Traité d'Imposition (telle que définie dans la

Convention d'Associés), pour une raison autre qu'un manquement à la Convention d'Associés ou à tout contrat de services en matière d'investissements conclu entre la Société et le Gestionnaire d'Investissement et que la Société ne peut pas ainsi prétendre au bénéfice du Traité d'Imposition en fournissant des efforts raisonnables qui n'affectent pas négativement les associés, les associés seront en droit par la voie d'une résolution d'associés représentant au moins cinquante et un pour-cent (51%) du capital social, de mettre fin aux fonctions du conseil de gérance.

14.6 Nonobstant toute clause contraire, les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec le consentement unanime de tous les associés au moment du vote:

- (a) modifier l'article 3 des Statuts,
 - (b) modifier l'article 5 des Statuts (sauf comme il est défini à l'Article 14.7.),
 - (c) modifier l'article 6 des Statuts,
 - (d) modifier l'article 8 des Statuts,
 - (e) modifier l'article 10 des Statuts,
 - (f) modifier l'article 13 des Statuts, et
 - (g) modifier cet article 14 des Statuts,
- et toutes les définitions relatives à l'un de ces Articles.

14.7. Nonobstant toute clause contraire, l'émission de parts sociales supplémentaires dans le cadre d'un Closing Supplémentaire (tel que défini dans le Pacte d'Associés), et la modification subséquente de l'article 5 sera valablement adoptée avec le consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société sera la période de 12 mois commençant le 1^{er} janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de chaque année ou tout autre jour requis par les principes fédéraux d'impôt sur le revenu américain.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de résultats de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

15.3 Chaque associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des charges, constitue le bénéfice net. Un montant égal cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2. Les associés décideront discrétionnairement de l'affectation du solde au-dessus des dix pour cent (10%) de la réserve légale si une telle résolution approuvant cette disposition est adoptée à une assemblée générale des associés. Cette résolution des associés pourra en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes ou un inventaire ou encore un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (b) Cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et des sommes qui seront attribuées à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés de la Société; et
- (d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas mis en péril.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Sans préjudice de l'Article 14.3.(b), en cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, nommés par résolution de l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'(ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17.3. La Société ne distribuera d'actifs en nature, qu'ils soient négociables ou autres, qu'à la dissolution de la Société en vertu de cet Article 17, à condition que le liquidateur, en se basant sur l'avis de la Société, croit de manière raisonnable que cette distribution en nature soit dans l'intérêt des associés, pris dans son ensemble, et à condition en outre que telle distribution ait pour conséquence qu'un associé, qui est soumis à une limite de détention maximum exprimée en pourcentage d'actif ou de titre de tout type et qui a fournis à la Société une notification préalable de cette limite de détention maximum, dépasse une telle limite.

17.4 Un associé peut demander, au lieu d'une distribution d'actifs en nature, que la Société s'efforce (à la charge de l'associé en question) de trouver, aussi vite que possible, deux (2) acheteurs potentiels pour faire une offre d'achat des actifs autrement distribuables en nature à cet associé et informer cet associé des offres. Si l'associé accepte une telle offre, la Société s'efforcera de réaliser la vente de ces actifs à cet acheteur aux frais de cet associé et à condition que la Société ne soit pas obligée de supporter des dettes en rapport avec cette vente. Dès réception du produit de la vente, la Société distribuera ce produit, net de tous frais et dépenses liés à la vente, à l'associé en remplacement de la distribution en nature. Si l'associé refuse les deux offres ou n'accepte pas une des deux (2) offres dans les 14 jours suivant la notification par la Société de ces offres, il sera considéré comme ayant accepté le paiement en nature envisagé au départ.

VI. Disposition générale

Art. 18. Général. Il est fait référence à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts.

VIII. Définitions

Art. 19. Définitions.

19.1. Utilisés dans ces Statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

Actions de Tutelle a la signification suivante:

(i) établissement de toute résolution que le conseil de gérance a adoptée avant le commencement de la Période de Tutelle en question (ceci inclut la signature de tous contrats);

(ii) investissement ou réinvestissement en Titres Liquides Classés;

(iii) convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés pour élire un nouveau conseil de gérance;

(iv) transcription et distribution des procès-verbaux de réunions;

(v) conservation et gestion des investissements existants et de ceux de ses filiales;

(vi) comptabilité et tenue des livres;

(vii) fonctions administratives ou de gestion journalière (en ce compris, mais non limitativement, communication avec les autorités locales et étrangères, communication avec l'agent de domiciliation de la Société, communication avec les conseils de la Société et autres conseillers, fonctionnement des comptes bancaires de la Société et règlement des dettes de la Société quand elles arrivent à échéance); et

(viii) contrôle des performances commerciales et des résultats et assurances que les ressources appropriées sont disponibles pour la Société,

mais n'inclut pas:

(i) l'émission ou le rachat de CPECs;

(ii) la vente ou l'achat d'actifs détenus par la Société ou par l'une de ses filiales autres que des Titres Liquides Classés;
ou

(iii) toute autre action (autre que celles définies aux paragraphes (i) et (ii) de cette définition) susceptible d'avoir un effet substantiel sur la Société ou sur l'une de ses filiales.

Période de Tutelle signifie chaque période commençant au plus tôt à (i) la date de démission ou du décès d'un gérant ou (ii) à la date d'expiration du mandat du conseil de gérance et prenant fin à la date à laquelle un nouveau conseil de gérance est nommé conformément à l'Article 8.

Conditions Cadres CPEC signifie les termes et conditions cadres des CPECs que la Société peut adopter de temps à autre.

Détenteurs de CPECs signifie les détenteurs de CPECs, de temps à autre.

CPECs signifie tout certificat de part sociale privilégiée convertible émis par la Société qui est convertible en part sociale ordinaire et émis en application des Conditions Cadres CPEC.

Directives signifie, à tout moment, les lignes directrices relatives à la gestion de la Société adoptées par les associés et annexées au Pacte d'Associé comme Annexe C.

Gestionnaire d'Investissement signifie la personne désignée comme telle en vertu de la convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société à la date des présentes ou toute autre convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société qui est acceptée et approuvée par écrit par les associés.

Titres Liquides Classés correspond à un ou plusieurs des concepts suivants:

(i) obligations directes et obligations garanties intégralement quant au paiement sans délai du principal et des intérêts par les Etats-Unis, ou des obligations émises par toute autorité ou de l'une de ses dépendances quand ces obligations sont garanties par la confiance totale et le crédit des Etats-Unis;

(ii) certificats de dépôts et acceptations bancaires (qui, pour chacune d'entre elles, ne peuvent pas avoir une échéance initiale de plus de 365 jours) de toute institution de dépôt ou de société de fiducie constituée selon le droit des Etats-Unis ou de tout autre état et soumise à la supervision et à l'examen des autorités fédérales et/ou de celle d'un état, sous réserve que les obligations non garanties de dettes senior à long terme d'une telle institution de dépôt ou de trust aient été classées "AA-" par S&P ou "Aa3" par Moody's à la date de leur acquisition ou mieux encore, que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux non garantis à court terme;

(iii) effets de commerce (n'ayant pas une échéance initiale de plus de 270 jours) de toute société (autre que la Société ou l'une de ses filiales), constituée selon la loi des Etats-Unis ou d'un de ses Etats, qui, à la date de leur acquisition ont été classés par S&P ou par Moody's, dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux à court terme non garantis;

(iv) tout fonds de marché monétaire qui a été classé par S&P ou par Moody's dans sa plus haute catégorie (incluant les désignations de "plus" ou de "moins") ou qui investit uniquement en Titres Liquides Classés;

(v) dépôts en eurodollars (qui ne peuvent pas avoir un terme d'échéance initiale de plus de 365 jours) de toutes institutions de dépôts ou de trusts, ou pour autant que les obligations de dettes senior à long terme non garanties, de ces institutions de dépôt ou de ces trusts aient été classées "AA" par S&P ou "Aa3" par Moody's à leur date d'acquisition, ou mieux encore, ou que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans leur plus haute catégorie,

sous réserve, cependant, que dans tous les cas, les Titres Liquides Classés (i) auront un montant en principal déterminé à l'échéance de ces investissements, (ii) ne seront pas achetés à un prix excédant 100%, du pair et sous réserve en outre qu'aucun des titres sus mentionnés ne sera considéré comme un Titre Liquide Classé si, au moment où il est proposé à l'acquisition, les paiements revenant à la Société conformément à ses termes ou le produit de leur vente par la Société serait sujet à une retenue fiscale quelconque autre que la retenue fiscale à propos de laquelle le débiteur, émetteur ou cessionnaire doit payer des montants additionnels en sorte que le montant net de ces paiements ou produits (le cas échéant) reçus par la Société après paiement de cette retenue fiscale soit égal au montant brut qui aurait été reçu avant l'imposition de cette retenue fiscale.

Actif en Royalties signifie un droit ou une option de recevoir, directement ou indirectement, un paiement de royalties, redevances de licences, ou toute autre forme de compensation ou d'avantage résultant de ou associé à l'usage de brevets, copyrights ou toute autre forme de propriété intellectuelle ou autre droit relatif aux produits pharmaceutiques, appareils et/ou technologies de livraison et/ou diagnostiques.

Pacte d'Associés signifie la convention d'associés datée environ du 16 juillet 2009, par et entre tous les Détenteurs de CPECs et la Société (ce contrat pouvant être modifié, complété ou remplacé de temps à autre).»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente Assemblée est estimé à mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. ROSSI, V. SCHMITT, A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. Relation: LAC/2010/14810. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010055910/998.

(100057063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Blue Fish S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010055563/13.

(100056324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Viti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.800.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055590/9.

(100056250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

AMS Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 141.635.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055533/10.

(100056377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Decrow Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 143.797.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL
Signature

Référence de publication: 2010055532/11.

(100056354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Andalos, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 40.950.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055509/10.

(100056590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Göta Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 46.444.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mardi 30 mars 2010 à 16.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

Mrs Ingela BERGENDAHL

Mr Roland RYDIN

Mrs Carina ABREU Prénom dans sa totalité: Ann Carina

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056709/21.

(100057157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

Chempharma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 43.597.

—
Les comptes annuels au 30.06.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A.**Société anonyme holding*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010055537/15.

(100056524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Chempharma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 43.597.

—
Les comptes annuels au 30.06.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A.**Société anonyme holding*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010055538/15.

(100056526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055534/12.

(100056490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Chempharma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 43.597.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A.**Société anonyme holding*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010055539/15.

(100056527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Promero, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 82.956.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010055542/11.

(100056536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Chempharma Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 43.597.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour CHEMPHARMA HOLDING S.A.**Société anonyme holding*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010055540/15.

(100056529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.730.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2010.

Pour DEXIA CLICKINVEST

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010055541/15.

(100056532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Getral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 96.608.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010055555/13.

(100056304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Eupalinos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 101, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 47.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010055543/11.

(100056539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

BHF-BANK International, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 10.008.

Der Jahresabschluss 2003 der BHF-BANK International S.A. wurde beim Handelsregister eingereicht.

Luxemburg, den 21. April 2010.

Thilo Schiering / Roland Steies

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2010055553/11.

(100056302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.
